



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

Préavis No. 24-2023 : Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc s'est réunie le 02.05.2023 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, de M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, de Mme Emilie Bassetto responsable du Projet Transports Publics (TP) et de M. Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie pour leur disponibilité. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons et avons reçu des réponses.

Madame Valérie Issumo, membre de la commission ad-hoc était excusée.

Contexte / Enjeux

Il nous a été demandé de nous prononcer sur le préavis n° 24-2023 et ses conclusions. Ce préavis met en place la suite du préavis No. 60-2010 qui a mobilisé la somme de CHF 13,9 millions initialement planifié sur 5 ans, mais qui a déployé ses effets en fait sur 13 ans.

Le présent préavis s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé selon trois axes :

- **Axe 1, exploitation**
- **Axe 2, marketing**
- **Axe 3, innovation**

La Commission a considéré que la continuité d'un support par notre association au maintien et au développement des transports publics était nécessaire.

Elle s'est inquiétée du fait que la dimension développement de Park & Ride (P+R) dans notre district n'apparaissait pas dans les axes annoncés. Selon la réponse que nous avons reçue, ce type d'infrastructure est traité par le CODIR de notre association au sein d'une autre démarche.

La gouvernance proposée aura aussi pour but de maintenir une information constante sur les mesures menées et sur les dépenses engagées auprès des autorités communales et de leurs services, ainsi qu'auprès des membres du Conseil intercommunal. La Commission a souhaité que celle-ci permette d'obtenir l'état des bilans d'exploitation des lignes soutenues par le fond TP, afin

que la Commission de gestion et la Commission des finances puissent faire des rapports financiers et de gestion poussés, si elles le souhaitent.

Conclusion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, la Commission ad-hoc vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- Vu le préavis du Comité de direction 24-2023 relatif à la mise en place d'un fonds régional affecté à une mobilité collective et innovante
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad' hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les démarches nécessaires à la constitution d'un fonds affecté à une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034.

Les membres de la Commission	
Hervé Mange , rapporteur	Signature
Founex	
Anthony Hinder	Signature
Gingins	
Jacques Tschudin	Signature
Rolle	
Nicolas Pellet	Signature
Gland	
Valérie Issuma	Excusée
Marchissy	